

Province de Québec
Municipalité de Barnston-Ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest tenue le 2 mai 2022, à 19h00, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081, chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s :

Madame Lucie Michaud	Monsieur Ziv Przytyk
Madame Virginie Ashby	Monsieur Normand Vigneau
Madame Julie Grenier	Madame Cynthia Ferland

Formant quorum sous la Présidence de monsieur Johnny Pizar, maire.

Madame Sonia Tremblay, greffière-trésorière et directrice générale de la Municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire du 2 mai 2022

Monsieur le maire Johnny Pizar souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h03.

22 05 048

2. Adoption de l'ordre du jour du 2 mai 2022

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par la conseillère Lucie Michaud et il est résolu ;**

Que l'ordre du jour du 2 mai 2022, soit adopté tel que présenté.

1. **Ouverture**
Mot de bienvenue du maire
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022**
4. **Première période de questions**
5. **Suivi de la dernière assemblée**
6. **Correspondance**
 - 6.1. **Invitation**
 - 6.1.1. Invitation à la Fête du Canada – Association Municipale de Hatley
 - 6.1.2. Colloque économie circulaire
 - 6.1.3. Classique de golf du maire de Coaticook
 - 6.1.4. Barnston Heritage Cemetery Association inc.
 - 6.1.5. Course de canards – Collecte de fonds pour l'Union Church of Way's Mills
 - 6.1.6. Fondation québécoise du cancer – Estrie
 - 6.1.7. Course / Marche Unis pour la cause à Waterville
7. **Affaires courantes municipales**
 - 7.1. **Dossiers municipaux**
 - 7.1.1. Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI)
 - 7.1.2. Rapport annuel 2021 – Schéma de couverture de risques incendie
 - 7.1.3. Comité habitation – MRC de Coaticook - Nomination
 - 7.1.4. TJ Kingscroft – Travaux de démantèlement
 - 7.1.5. Barils de fleurs – Centre Communautaire
 - 7.1.6. UMQ – Programme d'assurances des OBNL
 - 7.2. **Appel d'offres**
 - 7.2.1. Résolution autorisant les appels d'offres pour l'entretien et le déneigement des chemins d'hiver pour les saisons 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025
 - 7.2.2. Résolution – Appel d'offres sur invitation pour la fourniture de gravier

7.3. Règlements

- 7.3.1. Dépôt et présentation du projet de Règlement numéro 299-2022 modifiant le Règlement numéro 236-2012, Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Barnston-Ouest
- 7.3.2. Avis de motion - projet de Règlement numéro 299-2022 modifiant le Règlement numéro 236-2012, Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Barnston-Ouest
- 7.3.3. Règlement d'emprunt n°2022-02 de la Régie incendie Memphrémagog Est

8. Rapport du Maire et des conseillers

- 8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire
- 8.2. Rapport des conseillers

9. Rapports administratifs

- 9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et voirie
- 9.2. Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement
- 9.3. Rapport de la directrice générale greffière-trésorière

10. Trésorerie

- 10.1. Approbation des listes : comptes à payer et dépenses incompressibles
- 10.2. Dépôt du Rapport financier 2021

11. Divers

12. Deuxième période de questions

13. Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité

22 05 049

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Première période de questions

22 05 050

6.1.1. Invitation à la Fête du Canada – Association Municipale de Hatley

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que Monsieur le maire participe aux célébrations de la Fête de Canada qui se tiendront à Hatley le 1^{er} juillet prochain.

Adoptée à l'unanimité

22 05 051

6.1.2. Colloque économie circulaire

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Lucie Michaud et il est résolu ;**

D'inscrire, pour la deuxième journée du colloque, monsieur le maire Johnny Pizar au Colloque économie circulaire S'inspirer pour passer à l'action qui se tiendra à l'Hôtel Chérilbourg à Orford le 2 juin 2022.

Que le conseil autorise la directrice générale greffière-trésorière à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

22 05 052

6.1.3. Classique de golf du maire de Coaticook

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que le conseil municipal autorise l'inscription de Monsieur le maire Johnny Pizar et de la conseillère Virginie Ashby à cette activité, qui se tiendra le 8 juin 2022 au Club de golf de Coaticook, au coût de 370\$.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale greffière-trésorière à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

22 05 053

6.1.4. Barnston Heritage Cemetery Association inc.

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le conseil municipal octroie un montant de 200\$ à la Barnston Heritage Cemetery Association Inc.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale greffière-trésorière à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

22 05 054

6.1.5. Course de canards – Collecte de fonds pour l'Union Church of Way's Mills

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que le conseil municipal octroie un montant de 100\$ à la Collecte de fonds de l'Union Church of Way's Mills dans le cadre de l'activité de la course de canards.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale greffière-trésorière à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

22 05 055

6.1.6. Fondation québécoise du cancer - Estrie

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que le conseil municipal octroie un montant de 200\$ à la Fondation québécoise du cancer – Estrie.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale greffière-trésorière à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

6.1.7. Course / Marche Unis pour la cause à Waterville

L'invitation est déposée aux membres du conseil.

22 05 056

7.1.1. Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI)

ATTENDU que la MRC de Coaticook a signée avec le ministère de la Culture et des Communications une convention d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier ;

ATTENDU que la Municipalité de Barnston-Ouest est inscrite à la convention d'aide financière avec le Centre Communautaire et la caserne ;

ATTENDU que le sous-volet 1b touche la restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale ;

ATTENDU que la Municipalité souhaite réaliser, dans le cadre de ce programme, des travaux de restauration sur lesdits immeubles ;

ATTENDU que le montant de la convention d'aide financière de la MRC de Coaticook sera augmenté ;

ATTENDU que le programme prendra fin en décembre 2028 ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que le montant total des dépenses évaluées pour l'ensemble du projet de la Municipalité de Barnston-Ouest s'élève à 329 873\$ sur la période 2023-2028.

Que la Municipalité de Barnston-Ouest s'engage à défrayer les frais inhérents aux projets et à réaliser les travaux de restauration du Centre Communautaire et de la caserne tel que décrit aux carnets de santé, au montant de 216 214\$, sur une période de six ans (2023-2028), identifiés dans la demande déposée par la MRC de Coaticook.

Adoptée à l'unanimité

22 05 057

7.1.2. Rapport annuel 2021 – Schéma de couverture de risques incendie

ATTENDU que dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4) ;

ATTENDU que le conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest prend en compte le rapport annuel pour l'année 2021 de la MRC de Coaticook tel qu'adopté par la MRC en avril dernier et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie* « *communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements* », communément appelé « DSI » ;

**Il est proposé par la conseillère Lucie Michaud,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

D'approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques incendie au 31 décembre 2021, tel que présenté.

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook et au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité

22 05 058

7.1.3. Comité habitation – MRC de Coaticook – Nomination

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que le conseil nomme monsieur Johnny Pizar, maire, au Comité habitation de la MRC de Coaticook.

Adoptée à l'unanimité

22 05 059

7.1.4. TJ Kingscroft – Travaux de démantèlement

ATTENDU qu'une partie du terrain de jeu de Kingscroft se situe sur la propriété de l'église ;

ATTENDU que l'église a été vendue et qu'elle est maintenant une propriété privée ;

ATTENDU que le terrain de la municipalité est enclavé et peu propice au développement d'un parc ;

ATTENDU que le terrain de balle n'est plus utilisé et que les hivers trop changeants ont eu raison de la patinoire ;

ATTENDU que la Municipalité souhaite réaménager le parc de Kingscroft à l'aire de repos sur le chemin de Kingscroft ;

ATTENDU que les installations tels les poteaux, les clôtures, les lumières, la cabane sont vieillissant ;

ATTENDU que la Municipalité a reçu une offre de service de Les Entreprises SLE inc. pour le démantèlement des installations du parc à l'exception du module de jeu ;

ATTENDU que l'évaluation du coût du contrat est de moins de 25 000\$ et qu'en vertu de son Règlement de gestion contractuelle, la Municipalité peut octroyer un contrat de gré à gré ;

**Il est proposé par la conseillère Lucie Michaud;
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu**

Que le conseil municipal octroie le contrat pour le démantèlement des installations du terrain de jeux de Kingscroft à Les Entreprises SLE inc. tel que convenu dans l'offre de service ;

Que tout le métal soit trié et envoyé chez un recycleur, moyennant compensation ;

Que, compte tenu de l'état de la cabane, que celle-ci soit détruite ;

Que si certains éléments, comme les estrades, peuvent être vendus, la Municipalité en demandera une contribution volontaire puisqu'en vertu de l'article 6.1 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité peut disposer de tout bien en contrepartie d'un montant d'argent.

Adoptée à l'unanimité

22 05 060

7.1.5. Barils de fleurs – Centre Communautaire

ATTENDU que Madame Géraldine Stringer, résidente de Barnston-Ouest, effectue bénévolement la plantation et l'entretien des barils de fleurs situés au Centre Communautaire ;

ATTENDU que les barils actuels sont pourris ;

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland;
Appuyé par la conseillère Lucie Michaud et il est résolu**

Que le conseil municipal autorise l'achat de nouveaux barils pour les fleurs au coût de 65\$, plus les taxes applicables ;

Que la Municipalité autorise, à Madame Géraldine Stringer, la dépense maximale de 250\$ pour l'achat de fleurs afin d'embellir le site du Centre Communautaire.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale greffière-trésorière à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

22 05 061

7.1.6. UMQ – Programme d'assurance des OBNL

ATTENDU que des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

ATTENDU que l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL ;

ATTENDU que l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés ;

ATTENDU que ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que ce Conseil autorise la municipalité de Barnston-Ouest à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

Que ce Conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, le ou les OBNL suivants :

Numéro de police	Nom	Adresse
OSBL-202274	Centre d'art Rozynski	2133 chemin de Way's Mills

Adoptée à l'unanimité

22 05 062

7.2.1. Résolution autorisant les appels d'offres pour l'entretien et le déneigement des chemins d'hiver pour les saisons 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025

ATTENDU que les contrats pour l'entretien et le déneigement des chemins d'hiver pour les saisons 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 sont arrivés à échéance ;

ATTENDU que l'estimé de la dépense pour l'entretien et le déneigement des chemins d'hiver pour les saisons 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025, a été évalué à plus de 150 700 \$;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Lucie Michaud et il est résolu ;**

Que le conseil municipal mandate la directrice générale greffière-trésorière afin qu'elle procède au deux (2) appels d'offres publics sur le site du SE@O, à savoir :

1. Entretien et déneigement des chemins d'hiver pour les saisons 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 pour le Circuit N°1 ;
2. Entretien et déneigement des chemins d'hiver pour les saisons 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 pour le Circuit N°2 ;

en respect du Règlement de gestion contractuelle de la Municipalité et des lois en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

22 05 063

7.2.2. Résolution – Appel d'offres pour la fourniture de gravier

ATTENDU que des travaux de rechargement de gravier sont prévus cette année ;

ATTENDU que les besoins en gravier s'élèvent entre 5 500 et 8 500 TM de 0-3/4 Mg20B ;

ATTENDU que l'estimé de la dépense nette pour la fourniture dudit gravier, tel que spécifié, a été évalué à moins de 105 699\$;

**Pour ces motifs,
Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que le conseil municipal mandate la directrice générale greffière-trésorière à procéder à l'appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux (2) fournisseurs locaux pour la fourniture de gravier, en respect du Règlement de gestion contractuelle de la Municipalité et des lois en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

7.3.1. Dépôt et présentation du projet de Règlement numéro 299-2022 modifiant le Règlement numéro 236-2012, Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Barnston-Ouest

Le projet de règlement numéro 299-2022 est présenté par la conseillère Julie Grenier, celui-ci mentionne l'objet du règlement et sa portée, qu'il n'entraîne aucun coût dans ce cas-ci.

Le règlement est déposé et une copie du projet de ce règlement fut transmise aux membres du conseil le 28 avril 2022 et qu'il était disponible pour consultation auprès de la greffière-trésorière au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance du conseil et le sera jusqu'à l'adoption dudit règlement.

22 05 064

7.3.2. Avis de motion - projet de Règlement numéro 299-2022 modifiant le Règlement numéro 236-2012, Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Barnston-Ouest

Avis de motion est donné, par la conseillère Julie Grenier, que lors d'une prochaine séance, soit adopté le Règlement numéro 299-2022 modifiant le Règlement numéro 236-2012, Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Barnston-Ouest.

22 05 065

7.3.3. Règlement d'emprunt n°2022-02 de la Régie incendie Memphrémagog Est

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,
Appuyé par la conseillère Lucie Michaud et il est résolu ;**

Que le conseil adopte le Règlement #2022-02 de la Régie incendie Memphrémagog Est relatif à l'achat d'appareils respiratoires, d'habits de combat et l'installation d'une tour de communication.

Que la période d'amortissement du prêt est de 10 ans, dont la quote-part de la municipalité de Barnston-Ouest est de 4.52 % ou 6 780\$ conformément à l'annexe C du Règlement d'emprunt reproduit ci-dessous. Une copie du Règlement est disponible au bureau de la Régie incendie Memphrémagog Est durant les heures d'ouverture normales.

Annexe C

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des membres de la Régie Memphrémagog sont d'accord pour considérer le cumul de trois (3) années de RFU bâtiment taxable et non-taxable dans le calcul des quotes-parts plutôt qu'une seule année, comme le prévoit l'entente;

Une répartition des quotes-parts tel que le prévoit l'entente, à savoir 50% basée sur le RFU bâtiment taxable et non-taxable tel que fourni par la firme JP Cadrin en septembre 2021, 2020 et 2019 et 50% basée sur les risques.

Contribution des municipalités		150 000 \$	
Ayer's Cliff	8,43 %		12 645 \$
Hatley	7,24 %		10 860 \$
Canton de Hatley	13,60 %		20 400 \$
North Hatley	5,76 %		8 640 \$
Sainte-Catherine-de-Hatley	18,99 %		28 485 \$
Ogden	7,28 %		10 920 \$
Stanstead	13,59 %		20 385 \$
Canton de Stanstead	14,66 %		21 990 \$
Stanstead-Est	5,93 %		8 895 \$
Barnston-Ouest	4,52 %		6 780 \$
		Total des quotes-parts	<u>150 000\$</u>

Adopté à l'unanimité.

8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

8.2. Rapport des conseillers

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie

Dépôt du rapport mensuel.

9.2. Rapport de l'inspecteur municipal en bâtiment et environnement

Dépôt du rapport mensuel.

9.3. Rapport de la directrice générale greffière-trésorière

Dépôt du rapport mensuel.

22 05 066

10.1. Approbation des listes : comptes à payer et dépenses incompressibles

ATTENDU que la greffière-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 4 avril 2022 – 22-04-046	86 643.85 \$
B) Dépenses incompressibles – avril 2022	8 493.58 \$
C) Salaires avril 2022	20 844.58 \$
D) Comptes à payer au 2 mai 2022	30 943.09 \$

ATTENDU que la greffière-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D ;

À CES CAUSES,

Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,

Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 60 281.25 \$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

Adoptée à l'unanimité

22 05 067

10.2. Dépôt du Rapport financier 2021

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le conseil municipal adopte le rapport financier au 31 décembre 2021 et le rapport du vérificateur 2021 de la Municipalité de Barnston-Ouest, tels que déposés.

Adoptée à l'unanimité

12. Deuxième période de questions

22 05 068

13. Levée de la séance ordinaire du 2 mai 2022

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Lucie Michaud et il est résolu ;**

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 19h43.

Adoptée à l'unanimité

« En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*. »

MAIRE

DIRECTRICE GENERALE
GREFFIERE-TRESORIERE